

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 AOÛT 2022**

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2022**

Membres du Conseil : 19	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq août à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.
Présents : 14	Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Chantal SUBRA.
Pouvoirs : 4	
Votants : 18	MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Gérard VILATTE.
Date de Convocation : 18/08/2022	Absents ayant donné Pouvoirs : M. François JOUANNAULT à Mme Béatrice PEREIRA Mme Patricia LEPINE à Mme Josette RAIMON Mme Arlette ROY à Mme Chantal SUBRA M. Eric THICKETT à M. Dominique MOREL
	Absents excusés : M. Eric DRAPEAU
	Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.  
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

**♦ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30/06/2022.**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.  
*Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 17 voix pour.*

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises au titre des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal.

**COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

- Délimitation d'une partie de la rue du Bois des Grèves par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de 1.167,00€ HT, 1.400,40€ TTC.
- Travaux complémentaire pour l'Atelier par la société ATLANROUTE pour un montant de 2.170,00€ HT, 2.604,00€ TTC.
- Travaux de signalisation horizontale par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 2.542,46€ HT, 3.050,95€ TTC.
- Travaux de reprise du trottoir devant l'Atelier par la société ATLANROUTE pour un montant de 3.775,00€ HT, 4.530,00€ TTC.
- Acquisition d'un range vélo pour l'Atelier auprès de la société NORAUTO pour un montant de 99,96€ HT, 119,95€ TTC.
- Modernisation de l'éclairage public rue Pierre Even par le SDEER 17 pour un montant de 2.444,25€ HT en 5 annuités.
- Contrôle et entretien des bornes incendie par la société SAUR pour un montant de 2.175,00€ HT, 2.610,00€ TTC.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, administratif et financier pour le pôle commerces avec la société PUZZLE AMO pour un montant de 2.795,00€ HT, 3.345,00€ TTC.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, administratif et financier pour la Galerie

- avec la société PUZZLE AMO pour un montant de 11.115,00€ HT, 13.338,00€ TTC.
- Location de barnums pour le forum des associations par la société GILOU TOF pour un montant de 450,00€ HT.
  - Installation de matériel incendie et plan d'intervention pour l'Atelier par la société ESI pour un montant de 424.40€ HT, 509.28€ TTC.
  - Gravure à la main sur le cénotaphe dans le cimetière par la société ART EN CIEL GRAVURES pour un montant de 262,50€ TTC.
  - Création d'un forage pour les terrains de sport par la société FORAGES LECOMTE pour un montant de 1.920,00€ HT, 2.304,00€ TTC.
  - Acquisition et livraison de deux bungalows pour les terrains de sport auprès de la société BOX'INNOV pour un montant de 26.001,00€ HT, 31.201,20€ TTC.
  - Raccordement électrique des terrains de sport par ENEDIS pour un montant de 1.109,40€ HT, 1.331,28€ TTC.
  - Fourniture de panneaux directionnels par le SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 273,82€ HT, 328,58€ TTC.
  - Acquisition de mobilier pour l'Atelier auprès de la société COMAT ET VALCO pour un montant de 1.365,64€ HT, 1.638,77€ TTC.

Madame le Maire donne la parole à M. Ramos suite à sa demande préalable reçue par écrit.

Monsieur Ramos souhaite revenir sur la polémique que suscite la lecture des articles du dernier bulletin municipal dont celui sur les travaux de l'église dans lequel il est fait mention de la phrase suivante « à notre connaissance, il n'a pas été fait de travaux de rénovation en profondeur depuis très longtemps », mettant en cause l'ancienne équipe. Il souhaite rappeler qu'il a été à l'origine de la signature de la précédente convention signée avec la Fondation du Patrimoine et il souhaite qu'on laisse tranquille l'ancienne mandature.

Madame le Maire précise qu'en aucun cas l'ancienne mandature n'a été mise en cause ni même les précédentes ; des travaux ont été réalisés par toutes les mandatures précédentes mais aucun travaux structurels profonds. Elle laisse la parole à Madame Huet qui a rédigé l'article.

Madame Huet est surprise et choquée de la réaction de Monsieur Ramos puisqu'elle n'a jamais visé une mandature en particulier. Elle souligne les travaux importants réalisés par la précédente mandature tels que ceux de l'église (chauffage, vitrail, bustes reliquaires...) mais également ceux de la nouvelle Mairie et est consciente des efforts financiers déjà réalisés. Elle ne souhaitait nullement taire les travaux effectués précédemment ; son objectif vise seulement à travailler sereinement avec tous les conseillers et même ceux de l'opposition.

Monsieur Ramos demande si Madame le Maire répondra au courriel que Monsieur Morisse, ancien Maire lui a adressé, tout en précisant qu'il n'est pas le porte-parole de ce dernier.

Madame le Maire donne lecture en intégralité du courriel de Monsieur Morisse et précise qu'elle n'y apportera pas de réponse. Elle est très surprise que cet article ait pu choquer et souligne que si une mauvaise interprétation a pu en être faite elle en est désolée ; cependant, n'ayant pas tenu de propos calomnieux, aucun rectificatif ne sera réalisé. La phrase de l'article sous-entendait des travaux « de gros œuvre ».

#### ***Arrivée de Monsieur Jean-James PERLADE.***

Madame le Maire confirme que toutes les mandatures ont réalisé quelques travaux mais que le choix politique de son équipe est de protéger le patrimoine de la Commune et plus particulièrement l'architecture ancienne d'où le lancement d'une étude complète de l'état général de l'église. Elle agit en permanence pour l'avenir de la Commune et son bien-être à y vivre.

Monsieur Ramos souhaite également revenir sur l'article du Budget de Monsieur Jouannault.

Madame le Maire lui rappelle qu'il a eu et a toujours la possibilité de participer au comité de rédaction, ce qu'il a toujours refusé.

Monsieur Ramos souligne qu'il est dans l'opposition et qu'il refuse catégoriquement de participer à une quelconque commission.

Monsieur Bazier précise qu'il met toute son énergie dans la réalisation du Panzay et dans la rédaction quasi professionnelle des articles afin de produire une source d'informations pour les habitants. Il rappelle qu'il y a une personne de l'opposition dans le comité de rédaction et qu'une demi-page est consacrée à l'opposition, demi-page pour laquelle il n'a jamais reçu d'article de Monsieur Ramos.

Monsieur Ramos précise qu'un article a été rédigé par Monsieur Perlade à la suite des élections. Il insiste sur le fait qu'il ne fait pas partie de l'équipe municipale actuelle et qu'il ne souhaite pas en faire partie. Il reste conseiller municipal uniquement pour voter et « prendre la température » et fait ce qu'il veut.

Madame le Maire procède à l'examen des délibérations.

## **◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS**

### **Délibération n°1 Tarifs Marché de Noël 2022**

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente.

Considérant l'organisation du Marché de Noël 2022 qui se tiendra les 3 et 4 décembre 2022,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le prix de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché ainsi que le prix du ticket du panier garni (ou autre lot à gagner),  
Considérant que les sommes seront encaissées par le biais de la régie « Animation »,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le prix :

- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 2 jours à 45€,
- de l'emplacement pour les exposants pendant le Marché pour 1 jour à 30€,
- du ticket du panier garni (ou autre lot à gagner) à 1€,

et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

### **Délibération n°2 Priorité à droite sur une partie de la Commune de Salles sur Mer**

Monsieur Bazier rappelle que cela a été évoqué lors du précédent Conseil Municipal et que ce dossier résulte d'un travail de la commission Transport, Mobilité, Sécurité visant à compléter la décision du passage à 30km/h sur la Commune. Il s'agit d'une décision importante s'orientant vers un mode de conduite totalement différent ; l'objectif principal étant de limiter la vitesse.

Monsieur Ramos et Madame Jousseume demandent où se trouvent la zone 30km/h car ils disent ne pas être au courant et affirment que cela n'a jamais été voté en Conseil Municipal.

Après une suspension de séance, il est démontré que le passage en zone 30km/h de la Commune a été voté lors du Conseil Municipal du 03 mars 2022 à l'unanimité des membres présents dont Monsieur Ramos et Madame Jousseume.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission transports, mobilité, circulation et sécurité qui s'est réuni le 06/07/2022 propose, dans le cadre du futur plan de circulation et de stationnement :

- Le principe de la priorité à droite sur l'ensemble du territoire, pour toutes les voies, au sein de la zone 30 km/h,
- Quatre exceptions concernant les deux carrefours centraux du bourg :
  - o Le STOP de la rue de la Platière donnant sur les rues de Bouteville et de la Borderie est maintenu –
  - o Le STOP de la rue de Bouteville donnant sur la rue de la Borderie est maintenu
  - o Le STOP de la rue de Bouteville donnant sur la rue du Panzay est maintenu –
  - o Le STOP de la rue du Rouillet donnant sur les rues du Panzay et des Touvents est maintenu
- Les chemins privés sont contraints par un STOP

Les autres croisements de rues, en dehors de la zone 30, continueront d'être protégés par des cédez-le-passage ou des stops.

Venant de :	Rue à droite	Règle actuelle de la rue à droite	Nouvelle règle de la rue à droite
-------------	--------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Rue de Millesouris	Rue de la Laisse	CLP	Prioritaire
Rue de la Laisse	Rue du Champs de la Garenne	CLP	Prioritaire
Rue de la Laisse	Rue de l'Herbaudière	Prioritaire	Prioritaire
Rue de l'Herbaudière	Rue des Coutures	CLP	Prioritaire
Rue des Coutures	Rue du Renclos des Treilles	STOP	Prioritaire
Rue des Coutures	Rue de l'Héronière	Prioritaire	Prioritaire
Rue de l'Héronière	Rue du Bois des Grèves	STOP	Prioritaire
Rue du Bois des Grèves	Rue de l'Herbaudière	Prioritaire	Prioritaire
Rue de l'Héronière	Rue Pierre	STOP	Prioritaire
Rue Pierre	Rue de l'Héronière	Prioritaire	Prioritaire
Impasse de la Marronnière	Rue Pierre	Pas de règle	Prioritaire
Rue de la Gravière	Rue Pierre	Pas de règle	Prioritaire
Petite rue Pierre	Rue Pierre	Pas de règle	Prioritaire
Rue du Mississippi	Rue des Jardins du Couvent	CLP	Prioritaire
Rue de le Borderie	Rue de la Platière	STOP	STOP
Rue de Bouteville	Rue de la Borderie	STOP	STOP
Rue de Bouteville	Rue du Panzay	Prioritaire	Prioritaire
Rue du Panzay	Rue de Bouteville	STOP	STOP

Rue de Plaisance	Rue de l'Hermione	Pas de règle	Prioritaire
Rue de Plaisance	Rue Éric-Tabarly	STOP	Prioritaire
Rue Éric-Tabarly	Rue de Plaisance	Prioritaire	Prioritaire
Rue Éric-Tabarly	Rue Florence-Artaud	STOP	Prioritaire
Rue Éric-Tabarly	Rue Bernard-Moitessier	Pas de règle	Prioritaire
Rue Bernard-Moitessier	Rue Éric-Tabarly	Pas de règle	Prioritaire
Rue Bernard-Moitessier	Square Pierre-Loti	Pas de règle	Prioritaire
Rue Jacques-Cousteau	Rue Alain-Colas	Pas de règle	Prioritaire
Rue Éric-Tabarly	Rue Jacques-Cousteau	Pas de règle	Prioritaire
Rue des Bouillonnes	Rue Jacques-Cousteau	Pas de règle	Prioritaire
Rue Alain-Colas	Rue Jacques-Cousteau	Pas de règle	Prioritaire
Rue de l'Héronière	Chemin des Treilles	Pas de règle	STOP
Lotissements de la Frénée	Toutes rues de la Frénée	Pas de règle	Prioritaire
Lotissement des Oiseaux	Toutes rues des Oiseaux	Pas de règle	Prioritaire
Rue du Mississippi	Chemin des Vignes	CLP	Prioritaire
Chemin des Vignes	Rue du Mississippi	Prioritaire	Prioritaire

Rue du Panzay	Rue du Roulet	STOP	STOP
Rue du Roulet	Rue des Touvents	Prioritaire	Prioritaire
Rue de Bouteville	Rue des Touvents	Pas de règle	Prioritaire
Rue du Roulet	Rue du Fournil	Non concerné	Prioritaire
Rue du Roulet	Rue du Puits	CLP	Prioritaire
Rue du Puits	Place de l'Église	Pas de règle	Prioritaire
Rue de Bouteville	Rue des Sept-Cheminées	Pas de règle	Prioritaire
Rue des Sept-Cheminées	Rue du Panzay	Pas de règle	Prioritaire
Rue de la Croix-des-Fleurets	Rue de l'Épée	Pas de règle	Prioritaire
Rue de la Croix-des-Fleurets	Rue de la Métairie	Prioritaire	Prioritaire
Rue de la Borderie	Allée des Monrois	CLP	STOP
Rue de la Borderie	Rue des Saulniers	CLP	Prioritaire
Rue de la Borderie	Rue du 19-mars-1962	CLP	Prioritaire
Rue de la Borderie	Rue de la Triaire	CLP	Prioritaire
Allée des Monrois	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue des Saulniers	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue du 19-mars-1962	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue de la Triaire	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue de la Borderie	Rue Pierre-Even	CLP	Prioritaire
Rue de la Borderie	Rue Claude-Masse	CLP	Prioritaire
Rue Pierre-Even	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue Claude-Masse	Rue de la Borderie	Prioritaire	Prioritaire
Rue de l'Hermione	Rue de Plaisance	Pas de règle	Prioritaire
Rue de l'Hermione	Rue du Pertuis	Pas de règle	Prioritaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place d'une priorité à droite à l'intérieur de la zone 30 comme décrite ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 15 voix pour, 1 voix contre de M. Patrick RAMOS et 2 abstentions de Mme Andrée JOUSSEAUME et M. Gérard VILATTE.*

### **Délibération n°3 – Contrat de parrainage avec ENEDIS pour repeindre deux postes de distribution**

Madame le Maire invite à solliciter l'Espace Projets Jeunes de Salles sur Mer pour éventuellement la réalisation d'une fresque.

La Commune a sollicité un partenariat avec Enedis pour un projet de peinture sur deux postes de distribution publique d'électricité :

- « Le Roulet » rue du Mississippi
- « ZA Bonneveaux » rue des Sarcelles

La signature d'un contrat de partenariat est nécessaire pour acter ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat de parrainage ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°4 – Décision modificative n°2 Budget COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin d'une part, de pouvoir prendre en compte l'amortissement de l'attribution de compensation négative versée à la CDA de La Rochelle en 2021, des écritures budgétaires sont nécessaires ; et d'autre part de

constater dans l'année le risque d'irrécouvrabilité certains créances, des écritures budgétaires sont nécessaires :

## BUDGET COMMUNE

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		1313 (13) - 159 : Départements	-16 883,00
		28046 (040) : Attributions de compensation	16 883,00
			0,00

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-800,00		
022 (022) : Dépenses imprévues	-16 883,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorp	16 883,00		
6817 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. des a	800,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits tels que proposés et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

### Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 29 septembre 2022 à 18h.
- Le forum des associations aura lieu samedi 27 août 2022 dans le Parc avec présence d'une buvette et d'une petite restauration.
- Monsieur Morel informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des divers projets de la Commune :
  - L'Atelier est quasiment terminé, il reste encore les trottoirs à finaliser ainsi que le montage de la terrasse bois par les services techniques.
  - La Galerie avance bien en liaison avec l'Assistance à Maitrise Ouvrage (AMO) qui a rédigé un cahier des charges retraçant toutes les demandes de la Commune afin de pouvoir sélectionner un architecte. Une candidature a été retenue sur les 6 déposées. Il rappelle que le choix avait été fait de démolir le bâtiment existant. L'architecte retenu a commencé à travailler sur un projet.
  - Le Pôle Commerces : c'est la même AMO qui a été retenue pour la rédaction du cahier des charges avec comme trame de fonds : la création d'une boulangerie de 185m<sup>2</sup>, un autre commerce de 50m<sup>2</sup> sans toucher à la structure et l'agrandissement de la salle des Aïnés.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet de promesse de bail emphytéotique administratif pour le camping qui est en cours de finalisation et dont la signature devrait intervenir pour la fin du mois de septembre.
- Madame le Maire rappelle que la célébration du centenaire de M. Aubry se tiendra le jeudi 22 septembre 2022 à la salle des Fêtes et invite les conseillers municipaux à répondre sur leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h05.

Fait à Salles sur Mer, le 23/09/2022.

*Le Maire, Chantal SUBRA*

*La Secrétaire de Séance, Josette RAIMON*

